



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 82 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les aînés et baby-boomers n'ont pas bénéficié des mêmes traitements dentaires que les générations suivantes;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de fonds sont amassés dans différentes disciplines pour la recherche et que les avancements technologiques des dernières années ont su améliorer considérablement la vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE les prothèses dentaires améliorent substantiellement la qualité de vie de nos aînés;

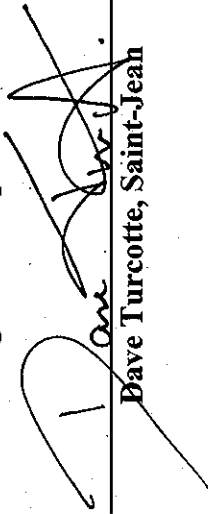
CONSIDÉRANT QU'une bonne mastication contribue à une meilleure digestion et qu'une bonne alimentation est indispensable pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées ont des ressources financières limitées.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de défrayer les coûts liés à l'achat d'une première prothèse dentaire.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Dave Turcotte, Saint-Jean

19 octobre 2010
Date